



Les orientations budgétaires 2017 présentées aux citoyens

9 mars 2017

I – 2014-2017

Apurement du passif : une priorité et un préalable avant d'engager les investissements pour l'avenir

II - 2017 – 2018

Sortir définitivement de la gestion de crise pour enfin réaliser les investissements nécessaires

III - 2018 – 2020

Consolider les investissements pour ancrer Bagnolet dans l'avenir



I. La période triennale 2014 – 2017

Apurement du passif et de la dette

APURER ET ASSAINIR LES FINANCES COMMUNALES

L'héritage du mandat précédent

UNE DETTE MALADE

	situation 01/04/2014	situation 01/01/2015	situation 01/01/2016	situation 01/01/2017
Dette fournisseurs de plus d'un an	17 000 000	12 500 000	600 000	70 000
Lignes de trésorerie	7 000 000	7 000 000	-	-
Recettes de cessions insincères	12 700 000	12 700 000	4 200 000	-
Protocole d'accord Opération Joliot-Curie	1 763 081	1 763 081	-	-
Protocole d'accord Opération Hôtel de Ville	6 666 666	6 666 666	4 666 666	2 333 333
Passif hors emprunt	45 129 747	40 629 747	9 466 666	2 403 333
Capital d'emprunt restant dû	113 112 635	112 154 445	131 112 635	135 943 691
PASSIF TOTAL	158 242 382	152 784 192	140 579 301	138 347 024
Evolution		- 5 458 190	- 12 204 891	- 2 232 277

Les 12 M€ de recettes insincères inscrites au budget 2012 avec les cessions immobilières des : gymnase Jean-Reneault et Politzer + Terrain Bouygues

Les emprunts pour rembourser les investissements plombant : HDV livré fin 2013 + Joliot-Curie livré en 2011

Dettes malades apurées à la fin de l'année 2017. Pour y parvenir la ville aura mobilisé 45,1 M€

La période triennale 2014 – 2017 / Apurement du passif et de la dette

APURER ET ASSAINIR LES FINANCES COMMUNALES

Sortir des emprunts toxiques

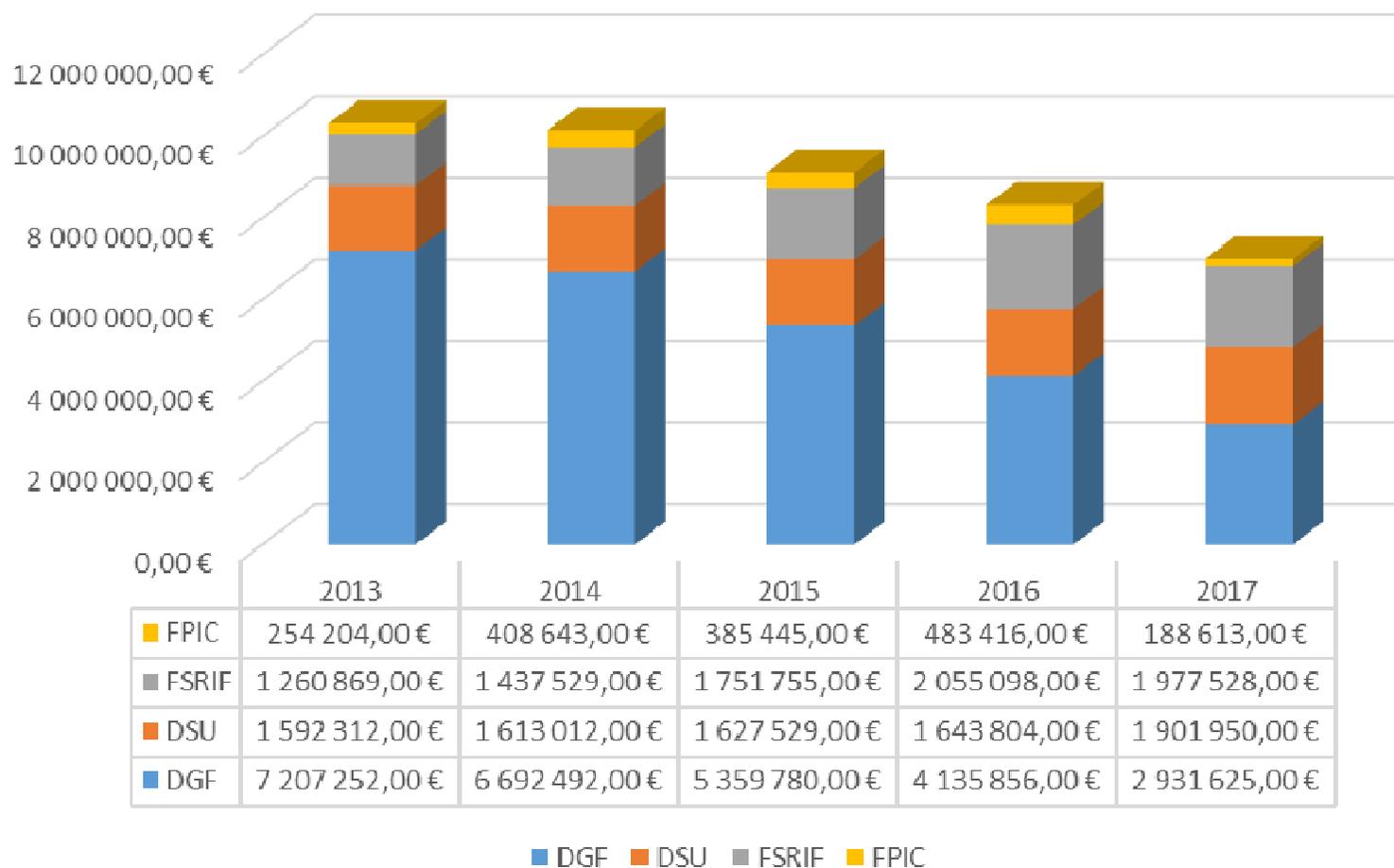
La ville a finalisé pendant ses trois premières années aux responsabilités son opération de sécurisation de la dette toxique.

N° Contrat	montant capital restant du	Taux de prise en charges CRD	Montant IRA	Taux de prise en charges IRA	montant Maximal de l'aide
MPH256245	5 819 645,64 €	5,00%	2 134 377,58 €	15,51%	437 760,85 €
MPH256251	5 819 645,63 €	5,00%	2 250 234,84 €	16,13%	475 474,63 €
MPH2562557	5 819 645,68 €	5,00%	1 763 727,15 €	14,56%	344 985,04 €
MPH256271	3 386 986,17 €	5,00%	1 092 522,65 €	14,93%	217 739,77 €
Total	20 845 923,12 €	Total	7 240 862,22 €	Total	1 475 960,29 €

La Municipalité a obtenu l'intervention du fonds de soutien créé par la loi de finances 2014.

Ce qui lui a permis de renégocier les taux en passant de 4,60% à 3,1% à taux fixe et d'obtenir 1 475 960 € d'aides de l'Etat (soit plus que la pénalité de 1 375 000 € versée)

BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT DANS L'ÉVOLUTION DES RECETTES DEPUIS 2013



Alors que Bagnolet est une commune prioritaire de la Politique de la ville, elle a perdu 59% de sa dotation globale de fonctionnement entre 2013 et 2017 soit 4,3M€.



II - 2017 – 2018

Un contrat avec les bagnoletais pour sortir définitivement de la gestion de crise et réaliser les investissements nécessaires pour Bagnolet.

Poursuivre la démarche des deux premiers plans d'économie réalisés en 2015 et 2016, sans compromettre l'efficacité et la qualité des politiques publiques au service des bagnoletais

Confirmer notre méthode de gestion sobre et responsable.

Ainsi nous parvenons à limiter les dépenses de fonctionnement dans leur globalité. Un effort particulier est porté sur les charges à caractère général qui sont le cœur des frais de fonctionnement :

- Diminution du nombre d'abonnements et de lignes téléphoniques fixes et portable
- Rationalisation des fêtes de quartiers en les faisant converger vers des moments festifs mutualisés
- Réduction du coût des illuminations de Noël à 60 000€
- Diminution de 31 000 € du coût de nettoyage « marché à la ferraille » grâce au nouveau marché (avant sa fermeture définitive)
- Economie sur les locations des laveuses balayeuses
- Numérisation des dossiers papier des instances municipales internes

Ces efforts s'accompagnent de mesures qui visent à optimiser et rationaliser les dépenses en matière de Ressources Humaines.

En 2017 :

- Gel des recrutements (10 postes)
- Non remplacement de certains départs en retraite (17 postes)
- Redéploiement des agents du Bureau information jeunesse sur de nouvelles missions
- Ecrêtement du régime indemnitaire pour absentéisme à partir du 11ème jour d'absence
- Remplacement immédiat non-systématique des agents absents sauf contraintes légales
- Révision des rémunérations des enseignants intervenant sur les temps péri-scolaires.
- Baisse du montant des enveloppes de vacances pour les activités d'animation
- Diminution des heures supplémentaires rémunérées
- Harmonisation des rémunérations des animateurs vacataires intervenant durant les vacances scolaires
- Optimisation des heures travaillées des gardiens d'écoles et modernisation de leur équipement

Poursuivre la démarche des deux premiers plans d'économie réalisés en 2015 et 2016, sans compromettre l'efficacité et la qualité des politiques publiques au service des bagnoletais

La démarche d'optimisation et de simplification implique une redéfinition du périmètre de nos interventions, afin d'accroître l'efficacité des politiques publiques

Allouer au mieux les moyens, au service des bagnoletais :

- Rationnaliser l'achat de prestations culturelles en valorisant et en s'appuyant sur les propositions culturelles portées par les acteurs culturels partenaires de la Ville
- Faire basculer les frais de nettoyage du marché d'alimentation à Est-Ensemble dont c'est la compétence

La Municipalité poursuit également sa politique volontariste de dynamisation des recettes non-fiscales :

- Bajo-Plage : Prise en charge du coût des bassins par le Conseil Départemental
- Insertion de publicité dans le magazine municipal

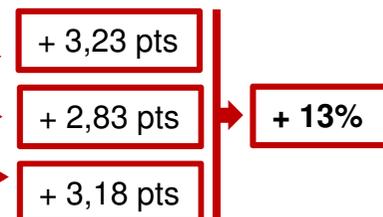
Dynamisation des recettes fiscales hors impôts directs locaux :

- Augmentation de la taxe de séjour pour atteindre 1,6 millions d'€ de recettes en 2018
- Augmentation de la taxe d'aménagement payée par les promoteurs immobiliers à son maximum

**Poursuivre la démarche des deux premiers plans d'économie réalisée en 2015 et 2016,
sans compromettre l'efficacité et la qualité des politiques publiques au service des bagnoletais**

Pour les bagnoletais : c'est la nécessité d'un effort fiscal

PRODUITS FISCAUX SIMULES			
	2016 EN MGP	2 017,00	2 018,00
VARIATION DES BASES	0,01	0,00	0,00
		0,02	0,02
TH	52 293 280,00	53 339 146,00	54 405 929,00
		0,02	0,02
TFP	69 058 943,00	70 106 741,00	71 158 342,00
TFPNB	113 053,00	113 053,00	113 053,00
TAUX	2016 EN MGP	2 017,00	2 018,00
TH	24,83%	28,06%	28,06%
TFP	21,79%	24,62%	24,62%
TFPNB	24,47%	27,65%	27,65%
PRODUITS			
TH	12 984 421,42	14 965 844,25	15 265 161,15
TFP	15 047 943,68	17 262 172,52	17 521 105,08
TFPNB	27 664,07	31 260,40	31 260,40
PRODUITS 3 TAXES	28 060 029,17	32 259 277,16	32 817 526,63
VARIATIONS		4 199 247,99	558 249,47



EVOLUTION DE COTISATION D UN FOYER TYPE AVEC 0 PERSONNE A CHARGE

		2016 EN MGP	2 017,00	2 018,00
ACTUALISATION FORFAITAIRES DES BASES		+ 1,0%	+ 0,4%	+ 0,4%
VALEUR LOCATIVES DU LOCAL (130% DE LA VLB MOYENNE)		5 544,00	5 566,00	5 588,00
TH	TAUX TH VILLE	24,83%	28,06%	28,06%
	ABATTEMENT GENERAL A LA BASE	665,00	668,00	670,00
	ABATTEMENT 1ERE PERS A CHARGE			
	ABATTEMENT 2EME PERS A CHARGE			
	VALEUR LOCATIVE NETTE	4 879,00	4 898,00	4 918,00
COTISATIONS TH		1 211,46	1 374,28	1 379,89
VARIATION			162,82	5,61
			→ + 16€/mois	
TFB	TAUX TFPB VILLE	21,79%	24,62%	24,62%
	REVENU IMPOSABLE	2 772,00	2 783,00	2 794,00
	COTISATIONS TFPB	604,02	685,25	687,96
	VARIATION		81,23	2,71
			→ + 8€/mois	
TH + TFB (PROPRIETAIRES OCCUPANTS)		1 815,47	2 059,53	2 336,67
			244,05	8,32

EVOLUTION DE COTISATION D UN FOYER TYPE AVEC 2 PERSONNES A CHARGES				
		2016 EN MGP	2 017,00	2 018,00
ACTUALISATION FORFAITAIRES DES BASES		+ 1,0%	+ 0,4%	+ 0,4%
VALEUR LOCATIVES DU LOCAL (130% DE LA VLB MOYENNE)		5 544,00	5 566,00	5 588,00
TH	TAUX TH VILLE	24,83%	28,06%	28,06%
	ABATTEMENT GENERAL A LA BASE	665,00	668,00	670,00
	ABATTEMENT 1ERE PERS A CHARGE	577,00	579,00	582,00
	ABATTEMENT 2EME PERS A CHARGE	577,00	579,00	582,00
	VALEUR LOCATIVE NETTE	3 725,00	3 740,00	3 754,00
	COTISATIONS TH	924,92	1 049,37	1 053,29
VARIATION		124,45	3,93	
			→ + 12€/mois	
TFB	TAUX TFPB VILLE	21,79%	24,62%	24,62%
	REVENU IMPOSABLE	2 772,00	2 783,00	2 794,00
	COTISATIONS TFPB	604,02	685,25	687,96
	VARIATION		81,23	2,71
			→ + 8€/mois	
TH + TFB (PROPRIETAIRES OCCUPANTS)		1 528,94	1 734,62	1 741,25
			205,68	6,64

Ces efforts ont un sens :

Additionnés à une gestion rigoureuse, ils nous permettront de financer durablement le programme d'investissement de la mandature, traduisant notre volonté de construire l'avenir de notre ville.

Construire l'avenir, c'est soutenir l'innovation, accomplir la transition énergétique, déployer des équipements publics neufs et modernisés, réaménager entièrement des quartiers dégradés.

Mais aussi et surtout accompagner toujours davantage le quotidien de tous les habitants, des familles et des enfants, qui sont les citoyens de demain.



III - 2018 – 2020

Consolider les investissements.

CONSOLIDER LES INVESTISSEMENTS

Notre programme d'investissement ambitieux nous permettra de réaliser :

- ❖ Le Programme de rénovation urbaine des Malassis et de la Noue
- ❖ Le Programme de requalification des quartiers anciens dégradés des Coutures
- ❖ La réhabilitation de l'école Jules-Ferry
- ❖ La reconstruction de l'école Pêche d'Or
- ❖ La construction d'une école élémentaire en centre-ville sur l'îlot Belin-Graindorge
- ❖ La construction de 2 crèches à la Noue et aux Malassis
- ❖ La rénovation totale de 8 km de voirie (routes, trottoirs, éclairages à LED, signalisation...) soit 1/3 des rues de la ville
- ❖ 2 hectares d'espaces verts et d'aires de jeux pour enfants

*MAIRIE DE
BAGNOLET*



CONCLUSION

CONCLUSION

- L'exercice budgétaire 2017 traduit un tournant dans le mandat : il marque le passage de l'apurement du passif à la construction de l'avenir.
- Les efforts réalisés depuis 2014 dans un contexte national défavorable de baisse des dotations ont permis d'apurer les comptes de la collectivité et d'engager certains investissements importants.
- Néanmoins, la réalisation des investissements d'avenir qui fondent notre ambition pour Bagnolet, qu'il s'agisse du programme de rénovation urbaine, de la voirie ou du patrimoine scolaire, nécessite un nouvel effort.

CONCLUSION

- Cet effort sera partagé dans le cadre d'un contrat de mandature avec les Bagnoletais.
- Des économies importantes sont engagées en fonctionnement afin de générer des marges de manœuvre et d'offrir un service public à la fois plus sobre et plus efficace.
- Un effort sera également demandé aux Bagnoletais au travers d'une augmentation de la fiscalité afin de permettre la réalisation des grands projets d'investissement attendus par tous et qui permettront à Bagnolet de se projeter durablement dans l'avenir.
- L'exercice 2017 ouvre donc une période triennale nouvelle qui permettra de construire le Bagnolet de demain

